


Services offerts

- Aide confidentielle, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365 jours par année
- Intervention de crise immédiate et soutien
- Information sur les droits aux personnes victimes
- Information sur les problèmes d'abus
- Références aux ressources communautaires à long terme
- Planification de la sécurité
- Coordination des moyens de transport, quand nécessaire

Nos bénévoles

- Parviennent des communautés de Marathon, Manitowadge et Pic River First Nations
- Complètent une vérification compréhensive, y compris une vérification de dossiers de police
- Doivent compléter un minimum de 40 heures de formation tel que déterminé par le Ministère du Procureur général
- Participent aux rencontres / séances de formation mensuelles
- S'assurent que les personnes victimes sont traitées avec dignité, respect, compassion et empathie

Program financé par le :  Procureur général

Ministère du

Instances où on peut aider

- Le deuil
- L'annonce de décès
- Les collisions impliquant des véhicules
- La violence conjugale
- Les crises familiales
- L'abus des personnes âgées
- Les urgences liées à la violence familiale
- Agression sexuelle
- Le suicide / la tentative du suicide
- Les voies de fait
- Les personnes disparues
- La planification de la sécurité
- Le vol qualifié
- Les intrusions par effraction
- L'incendie
- L'homicide
- Les sinistres



Courriel : info@snvs.ca
Site web : <http://www.snvs.ca>

Marathon

49A Chemin Peninsula, C.P. 1165
Marathon, ON P0T 2E0
Téléphone : 807.229.8877
Télécopieur : 807.229.8894

Manitowadge

100 Chemin Manitou, C.P. 3035
Manitowadge, ON P0T 2C0
Téléphone : 807.826.4171

Fournissant

aide immédiate à court terme d'intervention
aux personnes victimes d'un délit,
d'une tragédie ou d'un désastre



Portant services aux communautés de :

Marathon, Manitowadge
et Pic River First Nation

Qui est considéré comme victime?

Une personne victime est quiconque dont l'existence a été affectée par les actions d'un crime, une tragédie ou un désastre.

Les personnes victimes incluent la victime primaire, sa famille, ses amis, ses collègues, ainsi que toutes autres personnes d'importance à la personne victime, les témoins et les spectateurs à un incident.

Situation de crise

Les effets d'une crise varient d'une personne à l'autre. Il est normal et naturel pour une personne victime de se sentir triste, fâché et vulnérable. Sentir une gamme d'émotions est une réaction normale à un événement anormal.

Un personnel bien formé et des bénévoles de soutien sont accessibles, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour prodiguer le soutien émotionnel qui convient, ainsi qu'une aide pratique et aussi pour diffuser l'information sur les ressources et services disponibles.

Comment pouvons-nous aider?

Nos bénévoles formés :

- Répondent sans délai aux appels pour aider à gérer les conséquences des événements traumatisants
- Aident aux victimes à faire face à l'impact d'un crime ou d'une circonstance tragique
- Offrent aide émotionnelle et assistance pratique aux personnes victimes et à leur famille
- Encouragent les personnes victimes à se servir des services et ressources communautaires, en fonction de la situation
- Identifient les solutions ou les choix disponibles aux personnes victimes
- Assistent la police et les autres services d'urgence pour leur donner l'occasion de compléter leurs travaux
- Fournissent aux membres des communautés de Marathon, Manitouwadge et Pic River First Nation des occasions de provenir de l'aide à d'autres personnes dans leurs communautés

Aperçu

Superior North Victim Services est relayé par un conseil d'administration communautaire de bénévoles

Incorporé comme une organisation charitable à but non lucratif en décembre 2006 après quelques années d'effort par un comité directeur formé d'une coupe transversale de membres des communautés

Le secteur d'entretien inclus Marathon, Manitouwadge et Pic River First Nations

Les services sont offerts sans frais et sont disponibles aux individus âgés de 16 ans et plus

Service volontaire. Les références de tiers sont acceptables une fois que le consentement de la victime soit établi

Protocoles établis avec autres agences de service pour assurer un effort coordonné pour les victimes de crime, la tragédie et le désastre dans une manière opportune